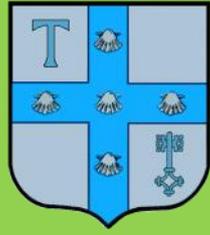


COMMUNE DE PERON

LE PETIT



PÉRONNAIS

N° 80

Juillet-Août-Septembre 2016



Péron en fleurs !

Le Carnet communal

Naissances

- Mélissa GAGGINI, née le 1^{er} juin 2016.
- Valentin GAGGINI, né le 1^{er} juin 2016.
- Siméon LOUREIRO-CERQUEIRA CASAGRANDE, né le 10 juin 2016.
- Lily KAMEL, née le 11 août 2016.



Mariages

- Aurélie BOUFFARD et Christophe GROSFILLEZ, le 21 mai 2016.
- Flavy LARDY et Ludovic GAUTHERON, le 16 juillet 2016.
- Maud VAROQUEAUX et Yann-Julien BONNARD, le 16 juillet 2016.

Décès

- Lucette BLANC, 26 février 2016.
- Jean-Claude BLONDIN, le 18 juin 2016.
- Patrizia CLERC, le 12 août 2016.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leur parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en juillet, août, septembre 2000, venir avant le 30 septembre 2016.

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au 04.37.27.25.07 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr



www.operation-brioche.org

LES 8 ET 9 OCTOBRE

**NOUS AIDERA GAGNER NOS COMBATS,
C'EST SIMPLE COMME UNE BRIOCHE**

L'année passée, à la même époque je débutais cet article avec ma vision pessimiste pour l'avenir de nos communes.

Ce premier semestre 2016 vient confirmer ce pessimisme puisque, de par la loi, les différentes compétences suivantes vont passer sous la tutelle de la Communauté de Communes :

- Compétence tourisme : c'est la CCPG qui devra gérer le développement touristique et donc financer les Offices de Tourisme. Vous me direz que nous ne sommes pas concernés par cette mesure puisque nous n'avons plus d'OT sur notre ancien canton mais n'oubliez pas que nous participerons tous, par le biais de nos impôts intercommunaux, à cette nouvelle compétence.
- Compétence économie : toutes les zones artisanales et commerciales passent sous la houlette communautaire. Pré Munny ne sera donc plus géré par la commune. Si, à court terme nous sommes légèrement gagnant puisque nous n'aurons plus à financer aucun entretien, à moyen et long terme nous serons perdant puisque les revenus seront bloqués et que tous les travaux importants que la CCPG devra réaliser (ex. : réfection des voiries) seront retenu sur nos revenus.

De plus, et ce n'est pas le moindre, nous perdons le choix des entreprises que nous souhaitons voir s'installer sur notre commune même si l'on nous promet une large concertation avant toutes nouvelles implantations.

- Compétence transport : cette reprise de compétence n'est pas imposée aujourd'hui par la loi mais elle deviendra obligatoire à partir du moment où nous atteindrons les 100 000 habitants dans le Pays de Gex. Comme dit le dicton : « il vaut mieux tenir que courir » puisqu'aujourd'hui nous sommes plus de 80 000.

De plus, la création de nouvelles lignes de transport, comme dans le sud gessien, ne se fera que par la CCPG. Nous vivons tous les jours l'inutilité des transports régionaux pour nos communes qui passent plus sur la 2 x 2 voies que dans nos villages.

Par contre le jour où ces lignes seront en place il faudra les utiliser car en ces temps difficiles où l'argent public se fait de plus en plus rare, rien n'est pérenne.

- Compétence eaux pluviales : celle-là vient d'arriver et nous n'avons pas encore trop de détails sur l'étendue des transferts mais il est certain que ce sera un nouveau service communautaire à créer et donc à financer.

En plus de ses obligations légales la CCPG souhaite prendre la compétence réseaux de chaleur (réseau de chauffage urbain), comme si nous n'avions rien à faire dans les deux ou trois années qui viennent, alors qu'en plus de la mise en place des compétences citées en début d'article, nous devons élaborer ce 1^{er} Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (ce qui ne sera pas un long fleuve tranquille), mettre en place la nouvelle régie pour la gestion de l'eau et de l'assainissement puisque là, et c'est une bonne chose, la CCPG a souhaité « reprendre la main » par rapport à des sociétés qui, sous couvert d'une saine gestion de ce bien précieux qu'est l'eau ne sont en fait que « des pompes à fric », mettre en place une nouvelle gestion des logements sociaux, continuer le déploiement des containers semi-enterrés sur toute la communauté et enfin travailler sur une vraie mutualisation des services telle que celle qui est mise en place pour l'aide à l'instruction des demandes d'urbanisme.

Je ne vous ai pas parlé directement de notre commune, puisqu'il nous reste malgré tout quelques compétences. Ce manque sera rattrapé en fin d'année dans le prochain numéro.

Bonne rentrée à toutes et à tous et plus particulièrement à la trentaine de jeunes écoliers qui rentre en petite section de maternelle et qui ne savent pas encore « qu'ils en prennent » au minimum pour 14 ans.

ARMAND Christian

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

MAI 2016

Excusés : GIROD Claude, PIBERNE Olivier (pouvoir à ARMAND Christian), SURGAND Marie-Odile (pouvoir à BLANC Dominique).

Absent : DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEE A L'UNANIMITE

Convention d'admission et modalités entre la Commune, le Conseil Départemental, le Collège et le prestataire « CORALYS »

La convention d'admission dans le restaurant scolaire établie par « CORALYS » est acceptée.

Personnel communal – Convention concernant l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Ain

Le Centre de Gestion de l'Ain est sollicité pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif. La commune versera au Centre de Gestion une cotisation annuelle forfaitaire de 80 € par agent.

Extension de l'Etablissement Public d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes au détriment de l'Etablissement Public foncier local de l'Ain

En vue du rapport FIGEAT, Le Conseil Municipal refuse catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain. Il est décidé de refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.

POINTS DIVERS

ECOLE

La grève du 26/01/2016 a été indemnisée à la commune soit 1 131,39 €.

COLLEGE

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 25/04/2016. Le compte financier 2015 a été approuvé.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Compte-rendu de la réunion de la commission du 02/05/2016.

- Projet d'aménagement du rondpoint du Martinet : Le projet est décalé d'une année, le temps de procéder à la création d'une maquette.
- Travaux à venir dans le cadre des marchés à commandes : caniveau rue de la fruitière, trottoirs rue des Corneilles, enrochements fossé rues de la Combe/Polaille, conteneurs semi-enterrés à Greny et création d'un réseau d'eaux pluviales chemin des Bocagnes (Juin 2016), enfouissement des réseaux secs et renouvellement de l'éclairage public chemins de la Pierre à Niton / Ravières (juin 2016), abri bus Placette en Brue (semaine 19).
- Validation des projets : Modernisation des armoires de

commande de l'éclairage public; Enfouissement des réseaux secs et renouvellement de l'éclairage public route de Pougny. Pour ce dernier, le choix de lampes au sodium plutôt qu'en LED permet de dégager environ 24 k€ d'économie. Cette somme sera réaffectée aux achats de véhicules : 4*4 voirie et tracteur vigneron, partiellement budgétisés sur 2016, permettant ainsi de solder ces actions.

- Point sur la réunion de démarrage des missions "Etude de maîtrise d'œuvre des projets de voirie" : URBALAB et "Etude plan désherbage et plan de gestion différencié des espaces verts" : Envilys. Le planning est ambitieux pour la validation des études URBALAB, ceci afin de pouvoir lancer les appels d'offres dans les meilleurs délais et espérer réaliser les travaux sur la Pierre à Niton / Chemin des Ravières avant la fin 2016.
- Validation des devis : pose de prise illumination sur les candélabres route des jeunes : Salendre, gommage des fontaines de Greny, Vie de l'Etraz, dépose/repose et sablage des candélabres rue de Bruel : Salendre et Sabletout.
- Visa des plans du projet d'aménagement des terrains de Mr BEAUPOIL à Feigères.
- Traitement des courriers divers reçus : demandes de miroirs diverses, entretien des haies, dossier chemin de la Polaille.

Compte-rendu de la réunion du 11/05/2016 avec la Police Pluri-Communale. Face à divers soucis rencontrés, les points suivants ont été retenus :

- Rue fontaine Chargonnet : une expérimentation, pendant une année, sera faite avec la création de 5 places de stationnement par marquage au sol.
- Proposition de réglementation des parkings publics communaux sur une base de 24h de stationnement. Les places situées le long des commerces du parking haut SEMCODA seront en zone bleu soit limitées à 3h entre 08h00 et 19h00 sauf dimanche et jours fériés.

BUDGET

En caisse le 09 mai : 880 510,61 €.

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les travaux de démolition sont en cours, le maçon devrait intervenir à partir du 17/05/2016.

CONTENTIEUX

Dans le cadre du contentieux Mme GOLDSCHMIDT-CLERMONT et M. MELO / Commune, permis construire modificatif de M. TAGG du 02/08/2013, le Tribunal Administratif annule l'arrêté et condamne la commune à verser 1 000 € à Mme GOLDSCHMIDT-CLERMONT et M. MELO.

POLICE PLURI-COMMUNALE

L'agent MENARD-DURAND Mathieu quitte la Police Pluri-Communale pour partir travailler à Messery (74).

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Réunions des 15/03/2016 et 26/04/2016.

Déclarations Préalables :

- * MAILLARD André, 141 Rue des Corneilles à Péron – Création d'un auvent d'une surface de 26.5 m². Avis favorable.
- * MOSER Marcel, 213 Rue des Corneilles à Péron – Construction d'un abri de jardin de 14 m² en limite séparative, toiture végétalisée – Avis favorable.
- * PILLARD Michel, 172 Chemin du Creux de l'Etang à Feigères – Division de propriété. Pas d'accès précisé pour le lot A. Demande de pièces complémentaires.
- * EDF ENR SOLAIRE, ZA Pré Munny à Péron – Installation d'un générateur photovoltaïque. Préciser la nature de la barrière à implanter autour du générateur photovoltaïque – Avis favorable.
- * FORMALIK Nicolas, 12 Rue de la Gaine à Logras – Transformation d'un garage en atelier. Préciser entrée du garage et modification de façade – Demande de pièces complémentaires.

Permis de Construire :

- * NADAL Mathieu, 196 Route de Choudans à Feigères – Extension de villa de 19.5 m² + Création d'un abri couvert + Agrandissement du garage – Avis défavorable.
- * PILLARD Sébastien, 172 Chemin du Creux de l'Etang à Feigères – Transformation d'une grange en logement – Avis défavorable.

Courrier de M. BLANC Régis concernant la clôture de son voisin, Monsieur VINCENTE DA SILVA SANTOS HELDER, Chemin de la Louye à Logras. Un courrier a déjà été adressé à M. VINCENTE DA SILVA SANTOS HELDER.

ASSOCIATION

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société de chasse Saint Hubert du Gralet du 01/05/2016.

FORET – AGRICULTURE - PATURAGES

Présentation du Plan de Gestion pour la zone humide du Bois de Ban dans le cadre du projet de « Center Parcs » à Roybon (38).

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28/04/2016 :
Dans le cadre du Contrat Territorial de Santé du Pays de Gex, l'Agence Régionale de Santé est formellement opposée à la création d'un hôpital gessien et d'un centre d'urgence.
- Compte-rendu réunion AGENDA 21 du Collège de Péron du 26/04/2016 :
Résultats sur les diverses actions engagées : le tri à la cantine a été amélioré par l'achat de bacs de récupération, les élèves ont été sensibilisés sur les économies d'énergie eau et électricité, diminution du papier par l'envoi d'info aux familles par email, visite de l'expo de Milan.
- Compte rendu commission Gestion et valorisation des déchets du 26/04/2016 :
 - Présentation de l'avenant n°3 au marché SITA :
Remplacer les cartes par un système de badges porte-clés pour la dépose des ordures ménagères aux containers semi-

enterrés mais aussi pour le futur contrôle d'accès en déchetteries.

Réduire les délais de mise en service des containers semi-enterrés par rapport à la date de pose.

Réaliser le nettoyage mensuel des tambours pour garantir l'hygiène des containers semi-enterrés.

L'incidence financière de l'avenant n°3 implique une plus-value de + 5,74 % du marché initial.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19/04/2016 pour examiner cet avenant et a émis un avis favorable.

- Moyens engagés pour le ramassage des déchets au pied des points verts :

Une enquête sous forme de questionnaire a été lancée auprès des 27 communes - Sacs prépayés adaptation pour les professionnels.

Zonage pour les containers semi-enterrés : retour du Système d'Information Géographique (SIG) plus long que prévu. Zone moyenne couvre 50 logements et Zone peu dense couvre 30 logements.

- Présentation du Rapport d'Activité ADE 2015.

SIEA

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 09/04/2016.

Réseau fibre optique : le déploiement de la fibre est terminé pour le Pays de Gex et le Bassin Bellegardien. A ce jour : 22 400 abonnés. Une convention doit être signée dans le cadre du Plan France très haut débit.

Eclairage public : le syndicat supprime ses subventions pour la mise en valeur pour l'éclairage public

Technologie LED : le syndicat appliquera aux communes le même régime de subvention pour l'éclairage « traditionnel ». Les équipements des communes ne pourront pas se faire cette année avec cette nouvelle technologie le temps que les appels d'offres soient effectués et purgés de tout recours.

COURRIER

Courrier de M. ABAD Damien, Président du Conseil Départemental nous informant que les terrains devant supporter le futur éco-pont ont été achetés.

JUIN 2016

Excusés : BARRILLIET Annick ,QUINIO Jeanne (pouvoir à ARMAND Christian), PERAY Pierre-Alain, PIBERNE Olivier, SURGAND Marie-Odile (pouvoir à BLANC Dominique)

Absent : DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Budget – Décision modificative n°1

Il est décidé de prévoir des modifications budgétaires sur l'exercice 2016 s'élevant à 32 000 € dans la section investissement.

Dotations territoriales 2017 – Inscription du programme de travaux d'aménagement du Chemin de Brandou et de la Rue du Branlant – Opération 95

Le plan de financement provisoire de la phase esquisse est accepté. Il est décidé de solliciter auprès du Département de l'Ain l'inscription du projet aménagement du chemin de Brandou et de la Rue du Branlant au titre de la Dotation Territoriale 2017. Ce projet fera l'objet d'une inscription budgétaire pluriannuelle sur les exercices 2016 en ce qui concerne les études et 2017 en ce qui concerne les travaux.

Réhabilitation du bâtiment Rue du Mail – Avenant n°1 à la convention

La passation avec la Société DYNACITE de l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage définissant la nouvelle enveloppe financière des études et travaux (phase AO), est approuvée suite à l'appel d'offres et aux chiffres concrets des entreprises retenues.

La nouvelle enveloppe prévisionnelle provisoire de travaux redéfinie, se décompose dorénavant comme suit dans l'article 2 :

- Enveloppe prévisionnelle provisoire de travaux : pour DYNACITE, fixée à 593 248.79 € HT pour la réhabilitation des logements locatifs à l'étage, et pour la Commune, fixée à 579 105.37 € HT pour la réhabilitation du rez-de-chaussée et aménagement en centre de loisirs – suppression sur tranche conditionnelle « cloison mobile », éclairage enseigne centre Loisirs.
- Prix de revient prévisionnel provisoire (actualisé le 3.6.2016) : pour DYNACITE, fixée à 682 152.79 € HT pour la réhabilitation des logements locatifs à l'étage, et pour la Commune, fixée à 666 134.51 € HT pour la réhabilitation du rez-de-chaussée et aménagement en centre de loisirs.

La rémunération de la conduite d'opération par DYNACITE, calculée au temps passé par chaque membre de l'équipe s'élève à 16 079,00 € HT. Commune : 7 942.51 € HT, DYNACITE : 8 136.49 € HT. Les crédits complémentaires seront prévus aux budgets des exercices 2016, voire 2017.

Dotation Territoriale 2016 – Approbation du plan de financement de la phase d'appel d'offres

Le plan de financement est approuvé conformément au projet d'avenant n°1 à la convention. L'attribution définitive de la subvention départementale de 88 262 € pré-réservee au titre de la Dotation Territoriale 2016 est sollicitée.

Aménagements paysagers du cimetière – Contrat d'honoraires pour mission complémentaire de maîtrise d'œuvre phase 2

Le nouveau projet de contrat d'honoraires négocié avec le Cabinet Les Architectes du Paysage d'Archamps est accepté pour une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre. Il est décidé de leur confier la mission complète de la phase 2 : Elaboration des documents de projet avec estimation du maître d'œuvre, dossier de consultation des entreprises, étude d'exécution, comparaison des devis et assistance à la passation des contrats de travaux, examen et visa des documents d'exécution fournis par les entreprises - coordination, direction de l'exécution des travaux assistance aux opérations de réception des travaux.

Montant des travaux estimés en phase AVP 15 903 € HT, soit 19 083.60 € TTC, avec application d'un taux de maîtrise d'œuvre de 9.3 %.

Les crédits correspondants ont été prévus au Budget Primitif 2016 .

Réalisation d'un plan de gestion intégré sur les alpages du Gralet et de la Poutouille

Le principe de réaliser un plan de gestion intégré dans le cadre du Plan Pastoral Territorial des Crêts du Haut-Jura est accepté ainsi que le lancement de la consultation des prestataires. Il est décidé

de solliciter une subvention en déposant une demande d'aide au FEADER dans le cadre du Plan Pastoral des Crêts du Haut-Jura pour une commande d'un montant maximal de 12 500 €.

Travaux de création d'un piège à embâcles sur le ruisseau de Péron – Dépose d'un dossier loi sur l'eau

Le programme de travaux de création d'un piège à embâcles sur le ruisseau de Péron, secteur du Paruthiol est approuvé.

Réalisation d'une protection de berge en enrochements libres. Réalisation d'une rampe d'accès pérenne en enrochements libres. Réalisation d'enrochements mis en place en fond et sur les berges. Le piégeage des embâcles se fera par la mise en place de barres en acier verticales. Une revanche de sécurité pour surverse sera conservée, renvoyant les débits directement dans le lit mineur en cas de débordement par-dessus les barres en acier.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau sera déposé.

Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain – Modification des statuts du syndicat et désignation de délégués suppléants supplémentaires

Les deux représentants titulaires : Mrs Jérémie DEBARD et Alain BLANC sont maintenus.

Sont désignés en qualité de délégués suppléants : Mrs Christian ARMAND, Pierre-Alain PERAY, et en qualité de nouveaux suppléants : Mrs Jérémy BLANC et Christian DESMARIS.

POINTS DIVERS

ECOLE

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 06/06/2016 :

Modification de la présentation du tableau d'affichage à l'entrée du bâtiment pour une meilleure lisibilité des annonceurs.

Modification des horaires de l'école pour améliorer le déroulement du repas pris par les enfants au collège à partir de septembre de 8h30 à 11h25 et de 13h25 à 16h30.

Dans la cour maternelle un coin calme a été demandé avec une table et des bancs.

Pose de panneaux confectionnés par les enfants afin de sensibiliser les parents à ne pas fumer devant le portail et mise en place d'un cendrier à l'opposé de l'entrée.

Considérant le manque de civilité des automobilistes sur le parking, les parents du Conseil d'Ecole demandent à ce que la police inter-municipale vienne verbaliser.

RYTHMES SCOLAIRES – CLSH – NAP

Compte-rendu de la réunion publique du 25/05/2016 :

Les effectifs du matin sont en moyenne de 24 enfants. Les mercredis la fréquentation est d'environ 50 enfants. Au niveau de l'accueil du matin, une uniformisation de l'heure d'arrivée entre le périscolaire et les vacances a été fixée à 7h30. Le directeur a remercié très vivement les personnes participant bénévolement aux NAP.

COLLEGE

Le Conseil Départemental informe par courrier le collège que la chaudière bois qui a « rendue l'âme » prématurément sera bien remplacée pour la saison hivernale.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Compte-rendu de la réunion du 25/05/2016 avec URBALAB.

Après un diagnostic terrain, le bureau d'étude a présenté les esquisses des travaux à venir sur le secteur de la Pierre à Niton, le 3^{ème} scénario qui intègre la présence et le maintien du fossé a été retenu.

La délimitation de l'espace de circulation/piéton se fera par pavés porphyre 2 rangs. Un photomontage est présenté en séance. A noter que l'emprise du domaine public/privé est à ce jour mal définie. Une régularisation foncière sera à envisager.

Point sur les futurs travaux de la Pierre à Niton :

La réunion de préparation du chantier d'enfouissement des réseaux secs a eu lieu le 08/06/2016.

Le démarrage du chantier aura lieu le 20/06/2016 pour une durée de 6 semaines environ.

Présentation de la consultation pour l'acquisition d'un tracteur :

Le devis retenu, le mieux disant, est celui de la DIMA à Péron, pour la fourniture d'un tracteur NEW HOLLAND type T4.105 F avec option moteur puissance 106 CV et la reprise « en l'état » du tracteur vigneron CASE IH 2130 pour un montant total de 60 000 € TTC.

BUDGET

En caisse le 06 juin : 990 893.39 €.

- Présentation de principe d'un Plan Urbain Partenarial.

M. le Maire informe l'assemblée que nous allons proposer au promoteur d'un lotissement de 12 lots à Feigères un Plan Urbain Partenarial qui permet de demander au promoteur une participation, par exemple pour l'extension de l'école et/ou, pour un aménagement de voirie lié au lotissement. La Communauté de Communes du Pays de Gex porte le dossier et elle redonne l'argent collectée aux communes tout en prenant sa part pour ses compétences.

- Présentation du devis du moteur de mise en volée de la cloche de l'église.

Lors de la visite annuelle de la maintenance des cloches de l'église par l'entreprise Paccard il a été constaté le défaut de fonctionnement du moteur de mise en volée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité son changement pour la somme de 1 138.80 € TTC.

- Présentation des devis pour les paratonnerres des chalets d'alpage.

Entre 8 000 € TTC et 8 900 € TTC en fonction des solutions proposées pour un chalet.

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Point sur les travaux : en cours de démolition intérieure.

NOUVELLE ECOLE

Compte-rendus n°5 et 6 du Comité de Pilotage des 24/05/2016 et 07/06/2016.

Au vu des coûts annoncés : environ 5 M€, il a été demandé à NOVADE de faire une étude pour réaliser ce bâtiment en 2 tranches. Une présentation plus précise sera faite.

BATIMENTS COMMUNAUX

Présentation des rapports d'analyse pour la recherche de légionellose : tous les bâtiments communaux sont aux normes.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Compte-rendu de la visite du 08/06/2016 avec Mme Maire-Amiot architecte : de nombreux détails, réglage du chauffage, fermeture des brise-soleils... gênent la vie du bâtiment ainsi qu'un point beaucoup plus important, l'arrivée d'eau au sol et par le mur « étanché » dans le bâtiment arrière. Mme Maire-Amiot doit relancer les entreprises pour une parfaite finition des travaux et voir ce qu'il est possible de faire pour éliminer le dernier point.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Suite au courrier adressé au titulaire du bail lui demandant d'honorer son contrat même s'il ne monte pas de bêtes conformément à la lettre qu'il nous avait fait, L'ERL de la Colombière va finalement monter des génisses sur les alpages.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Compte-rendus des réunions des 10/05/2016 et du 24/05/2016.

Déclarations Préalables :

- * FARINAS-RODRIGUEZ, 177 Chemin du Crêt à Logras – Extension d'un abri de jardin, création d'un abri à bois. Plan de masse avec implantation côté et plan en coupe avec profil du terrain non fournis – Demande de pièces complémentaires.
- * BAELE-LIBBRECHT Marika, 70 Chemin de la Louye à Logras – Pose d'une clôture, d'un portail et d'un portillon. Mur considéré comme mur de soutènement à la vue de la topologie du terrain – Avis favorable.
- * BARTHELEMY Éric, 171 Route de La Combe à Péron – Construction d'un abri de jardin en limite de parcelle – Avis défavorable.
- * MARTINOD Franck, 319 Route de la Combe à Péron – Construction d'un mur de soutènement – Plan de masse avec implantation côté et plan de coupe avec hauteur du terrain naturel non fournis – Demande de pièces complémentaires.
- * Indivision VUILLERMOZ, 186 Rue du Marquisat à Logras – Division de la propriété en vue de construire – Dossier irrecevable, signature du géomètre non justifiée.
- * SELLIER et RAGETLY, 970 Route de Lyon à Logras – Création de 2 balcons – Autorisation de copropriété non fournie – Demande de pièces complémentaires.
- * CLOT Dominique, 166 Chemin de la Louye à Logras – Remplacement d'une clôture existante par une palissade en bois (h=1.20 m) – Avis favorable.

Permis de Construire :

- * GRANDCHAMP Bruno, 35 Chemin du Moléron à Feigères – Extension d'une maison existante (64 m² enterré + 26 m² en partie haute – Réalisation d'une toiture terrasse (38 m²) – Calcul de la surface de toiture terrasse autorisée en tenant compte de la toiture construite – Avis favorable.
- * PIBERNE Olivier, 104 Chemin de la Louye à Logras – Construction d'un garage – Avis défavorable.
- * INTERMARCHE, ZA Pré Munny, à Péron – Modification du permis initial – En instruction à la CCPG.
- * DUTRIEZ Thomas, Lieu-dit en Crochet à Logras – Construction d'une maison individuelle – Justification d'un droit de passage à fournir – Récupération des eaux de pluie non précisées – Demande de pièces complémentaires.

DIVERS

- Courrier de CHARVET Bernard & France pour l'installation de volets roulants électrique en aluminium de couleur blanche à la place des portes fenêtres existantes – Pas de modification de surface – Avis favorable.
- Courrier de M. VICENTE DA SILVA SANTOS pour un ravalement de façade de couleur gris perle 091 – Avis favorable. Faire un rappel pour la mise en conformité du mur et des remblais réalisés sans autorisations.
- Demander à la police inter-municipale de vérifier l'affichage des autorisations d'urbanisme et de vérifier le commencement des travaux.

Compte-rendu de la matinée de médiation du 17/05/2016 avec Mme la Déléguée du Procureur de la République et M. BALLAND pour la 1^{ère} médiation et M. BLAISE pour la 2^{ème}. Dans le cadre de litiges au sujet d'urbanisme et de non-respect du PLU nous avons répondu à la convocation le 17 mai à Bourg en Bresse pour une médiation pénale suite à nos dossiers envoyés à Monsieur le Procureur de la République en mars 2015.

- 1^{er} litige avec M. BALLAND pour une construction illégale et sans permis de construire en zone A. Dans le cas où la construction est démolie, la commune s'engage à arrêter les poursuites. M. BALLAND refuse cette médiation. En conséquence, Mme la Déléguée du Procureur de la République va transmettre à nouveau le dossier à Monsieur le Procureur pour suite à donner vraisemblablement un procès au tribunal pénal.
- 2^{ème} litige avec M. Blaise pour un mur de clôture et des fenêtres de toits en pente réalisés malgré un arrêté négatif. Dans le cas où le mur est démoli et que deux nouvelles demandes d'urbanisme conformes au PLU sont déposées pour la clôture et les fenêtres de toit, la commune s'engage à arrêter les poursuites. M. Blaise accepte cette médiation. Il doit déposer ces déclarations préalables au plus tard le 15 juin, le mur de clôture doit être démonté au plus tard le 31 décembre 2016 et fera l'objet d'un constat de la part de la Mairie.

Information sur une demande de modification de notre PLU auprès de la Communauté de Communes du Pays de Gex concernant les parcelles F1753, F1754 et F1848 à Logras. Suite à une demande de la commune, la CCPG étudie la possibilité de modifier notre PLU pour diminuer la taille de l'Emplacement Réserve Logement 5.

ASSOCIATION

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association « A livres ouverts » bibliothèque du 25/05/2016.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 26/05/2016 :
La CCPG a voté les statuts pour la mise en place d'une régie pour la gestion de l'eau, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le Conseil d'administration de la régie est composé de 8 membres tous élus à la CCPG.
- Commission Aménagement du Territoire - Transport :
Mis en place en 2017, le Sud Gessien sera équipé d'un transport à la demande qui servira à définir les lignes de transport présentant un réel intérêt en termes de fréquentation. A moyen terme, seront instaurées une ou des lignes pérennes sur Meyrin, de Péron à Challex et de Collonges à Pougny. A long terme, la voie ferroviaire sera remise en activité.
- Compte-rendu du Conseil des Maires du 17/05/2016 :
Présentation du nouveau compteur électrique Linky qui devra équiper d'ici la fin de la décennie tous les abonnés.

SIVOS

Compte-rendu de la réunion du 01/06/2016 pour le planning d'occupation 2016-2017 du gymnase. Deux associations de Thoiry, le tennis et l'athlétisme souhaitent bénéficier des installations. De ce fait le planning devient de plus en plus compliqué à mettre en place et il faut remercier les associations présentes qui « jouent le jeu » en acceptant de rogner sur une partie des heures qui leurs étaient initialement cédées.

SIEA

Relevé des indicateurs de raccordement à la fibre optique : à la date du 31 mars 2016 : 354 Péronnais étaient abonnés.

COURRIER

Plate-forme « Initiative » pour nous signaler l'acceptation d'un prêt d'honneur de 15 000 € à M. BOUILLOT Pascal pour la reprise du garage JP AUTO.

ORANGE nous informe de la suppression des cabines publiques.

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante : <http://www.mairie-peron.com>

Pour toutes vos démarches administratives
(Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents
sur le site www.service-public.fr

▶ PARTICIPEZ À L'INVENTAIRE ET À LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS DANS LE PAYS DE GEX !



Dans le cadre du contrat vert & bleu « Mandement Pays de Gex », porté par la communauté de communes du Pays de Gex pour la partie française, la LPO est en charge de la réalisation d'un inventaire des chauves-souris qui sera mené sur votre commune entre mai et août 2016, grâce au soutien du Conseil départemental de l'Ain notamment.

Les chauves-souris sont des espèces protégées qui recherchent, en période estivale, des gîtes chauds pour y élever leur unique jeune de l'année. A la tombée de la nuit, celles-ci prendront leur envol et parcourront les environs à la recherche de nourriture. Une seule pipistrelle peut consommer le tiers

de son poids en insectes chaque nuit ! Ces mammifères constituent donc de formidables régulateurs des populations d'insectes et donc de précieuses alliées notamment dans la lutte contre les ravageurs de l'agriculture.

Dès le début de l'hiver, faute de nourriture, les chauves-souris partent hiberner dans les cavités souterraines où elles ralentissent leur rythme cardiaque et diminuent leur température interne pour passer la mauvaise saison en léthargie.

La LPO sollicite tous les habitants afin de contribuer à l'inventaire. Ainsi, si vous avez connaissance de la présence d'un ou plusieurs individus de chauve-souris en journée dans des combles, dépendances ou autres bâtiments, merci de nous transmettre l'information.

Cet inventaire permettra de recenser les différentes espèces de chauves-souris présentes dans le Pays de Gex et ainsi améliorer les connaissances concernant leur utilisation des bâtiments.

Dans le cadre de cet inventaire, des conférences seront réalisées sur le territoire du Pays de Gex.

Contact : manon.fossaert@lpo.fr - 07.68.76.74.20

MAIRIE

▶ DE NOUVEAUX CONTENEURS SEMI ENTERRÉS SUR GRENY

Dans le cadre du déploiement du dispositif de collecte des ordures ménagères par points d'apport volontaire, la municipalité a réalisé en lien avec la communauté de communes du Pays de Gex et le SIDEFAGE l'aménagement de conteneurs semi enterrés pour les déchets ménagers et le tri sélectif sur Greny. Ces équipements viennent se substituer aux actuels conteneurs aériens et au mode de collecte par "porte à porte".

Les conteneurs seront mis en service en septembre 2016, après qu'une réunion publique ainsi qu'une information auprès des usagers de ce nouveau service aient été organisées.



▶ MODIFICATION SUR LE RÈGLEMENT DU STATIONNEMENT

Constatant le stationnement de véhicules de manière ininterrompue sur la voie publique ou de ses dépendances pendant de longues durées et souhaitant instaurer une utilisation partagée et harmonieuse de ces espaces, le conseil municipal a choisit de modifier le règlement de voirie sur les parkings publics.

Ainsi, afin de favoriser la rotation des véhicules, la durée maximale de stationnement sur le territoire communal sera dorénavant de 24 heures.

En complément, une zone bleue destinée en priorité aux clients et visiteurs des commerces et activités libérales du centre village avec stationnement limité à 3 heures sera créée sur le parking de la Vie de l'Etraz (SEMCODA). Dès lors la mise en place d'un disque, mis gratuitement à disposition en mairie, sera obligatoire pour bénéficier du stationnement.



Une maison dédiée aux Associations

En Octobre 2008, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier à la société NOVADE l'étude de faisabilité d'une nouvelle Maison des Associations, pour un montant de 13 871 € HT. Après plusieurs réunions avec la société NOVADE, le Conseil Municipal prend la décision, en décembre 2009, de retenir également cette société pour son assistance à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 14 319 € HT.

En décembre 2009, celle-ci présente un premier cahier des charges pour la réalisation du futur bâtiment des associations, dont le coût prévisionnel atteint les 3.09 M€ HT. L'année 2010 est alors consacrée au montage administratif du dossier, du concours d'architecte, du permis de construire, du dossier d'exécution et des appels d'offre.

Les terrains dont dispose la Commune n'étant pas suffisant à la réalisation d'un tel projet, le Conseil Municipal décide alors de procéder à l'acquisition de 3 parcelles appartenant à 3 propriétaires privés, situées à Péron au lieu-dit « Sur Anna », d'une superficie totale de 5 977 m² et pour un montant de 268 965 €.



Un projet d'envergure

En juin 2010, une présentation plus précise du bâtiment est donnée par la société NOVADE au Conseil Municipal. Le programme prévoit la construction d'un bâtiment d'une surface utile totale de 1 050 m², comprenant les entités fonctionnelles suivantes :

- Les structures « Sociétés »
 - Une entité Judo
 - Une entité Musique
 - Les entités « Activités autres »
 - Les entités Stockage
- Les structures communes
 - L'accueil
 - La cuisine
 - L'espace service/entretien



Le coût prévisionnel des travaux pour l'ensemble du bâtiment est désormais estimé à 2.64 M€ HT, le bâtiment devant être conçu au niveau d'exigence thermique BBC 2005.

L'opération va alors s'organiser en 3 tranches de travaux :

- Une tranche ferme, représentant une surface utile de 560 m² et composée des entités et locaux suivants : Judo, Musique et le bureau/local de stockage du Comité des Fêtes ;
- Une première tranche conditionnelle concernant la réalisation des entités communes ;
- Une seconde tranche conditionnelle concernant la réalisation des espaces « Activités autres » et des locaux de rangement.

Le Conseil Municipal décide alors d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 2.64 M€ HT, et de lancer une procédure de concours pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de la réalisation du projet. Au même moment, un jury de concours est constitué et se compose de 5 conseillers municipaux (D. BLANC et C. GIROD (adjoints), B. CARETTI, A. DAVIS, J. DEBARD) sous la présidence de M. le Maire C. ARMAND et de 3 présidents d'associations.

Une longue préparation

Trois bureaux d'architecte sont retenus fin 2010 : CLERMONT, REGNAULT et STRATES. Chacun des 3 projets sera en premier lieu présenté au jury, puis au Conseil Municipal en mai 2011. C'est finalement le bureau STRATES qui est retenu pour la réalisation du projet, pour un montant prévisionnel estimé alors de 2.55 M€ HT. Chacun des soumissionnaires non retenus recevra au titre de l'indemnisation de ces prestations une somme dont le montant est fixé à 13.000 euros HT, une réfaction totale ou partielle pouvant être opérée sur proposition motivée du jury.

Les cotraitants du cabinet d'architecte sont : CAILLAUD INGENIERIE pour les études techniques des fluides (chauffage, VMC, plomberie) et de l'électricité (courants forts et faibles), ECONOMIA pour les études en économie de projet et en VRD, CHAPUIS STRUCTURE pour les études techniques en structure et GENIE ACOUSTIQUE pour les études techniques en acoustique. La rémunération initiale provisoire du cabinet STRATES et des cotraitants s'élève à 323 386 € HT (12.88 % du coût du projet).

Par ailleurs, la Commune décide de faire appel à la société VERITAS pour la mission de contrôle technique et de vérification de l'accessibilité aux handicapés pour un montant de 14 650 € HT, et à la société DEKRA pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour un montant de 7 072 € HT.

L'avant-projet détaillé sera accepté par les associations en octobre 2011 après plusieurs réunions, avec quelques demandes

ou modifications mineures (acoustique de la salle de musique, porte de garage pour le local des boules). A la vue des coûts présentés, la Commune décide de financer l'opération sur 3 ans afin de limiter le recours à l'emprunt et de réaliser les travaux prévus à Feigères. La construction débutera en automne 2012 pour être livrée en mars 2014.

Le permis de construire sera validé par la sous-commission de sécurité le 25 octobre 2011, et par la sous-commission d'accessibilité le 22 novembre 2011.

Suite à la demande de 2 exploitants agricole, la Commune acceptera de verser une indemnité de 6 368.68 € pour perte d'exploitation. L'achat des terrains sera finalement signé les 6 avril et 21 mai 2012.

Un avis d'appel à la concurrence est lancé le 10 avril 2012 pour la réalisation des différents travaux, duquel un seul lot se verra infructueux : les menuiseries intérieures. Un nouvel appel d'offre sera alors lancé en juin 2012 pour ce lot, une seule entreprise ayant répondu au précédent, et à un prix nettement supérieur aux prévisions.

La passation des marchés avec les entreprises désignées ci-dessus est acceptée par le Conseil Municipal en juillet 2012, pour un coût total de 2 178 890.76 € HT, soit 2 605 953.35 € TTC.

Suite à plusieurs réunions de préparations des travaux en septembre 2012, les travaux commencent enfin.

Lots		Entreprises	Montants HT
1	Terrassement – VRD	FAMY	273 992.35
2	Gros œuvre	JACQUET	565 000.00
3	Ossature bois	LP CHARPENTE	195 000.00
4	Couverture et Bardage cuivre	LP ZINGUERIE	230 000.00
5	Etanchéité	ERIC	59 000.00
6	Serrurerie – Métallerie	M.T.M.	84 808.80
7	Menuiserie extérieure aluminium	S.M.A.	86 375.00
8	Menuiserie intérieure	LES MENUISERIES DE L'AIN	114 381.10
9	Plâtrerie – Peinture – Façades	BONGLET	145 427.38
10	Plafonds	M.C.P.	18 900.00
11	Carrelages	MIGNOLA CARRELAGES	39 000.01
12	Sols souples	MEURENAND	24 772.20
13	Electricité - courants forts et faibles	BALLAND JACQUET	95 217.92
14	Chauffage – Ventilation – Plomberie	SETO	223 200.00
15	Espaces verts	ALPES JARDINS PAYSAGES	23 816.00

Enfin les travaux commencent

Cependant, les mauvaises conditions météorologiques et le manque de personnel de maçonnerie fait prendre du retard au chantier. En décembre 2012, ERDF renforce le transformateur, permettant ainsi à l'entreprise de maçonnerie de se passer de son groupe électrogène. Avec 2 semaines de retard, la couverture du 1^{er} bâtiment débute en mars 2013, tandis que la pose de l'ossature bois doit commencer sur les 2 autres bâtiments pour lesquels le gros œuvre est terminé. Suite aux demandes tardives de plusieurs associations, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 8 733.99 € HT.

Juin 2013, le carreleur commence les travaux et détecte un défaut de planéité de la dalle dans le hall, défaut qu'il devra corriger et qui sera à la charge du maçon.

Dû au peu de présence des entreprises sur le chantier, les travaux continuent de prendre du retard. Plusieurs vols de cuivre sont également signalés durant l'automne et incite la Commune à changer le matériau de bardage pour de l'aluminium laqué. De même, elle procède à la passation d'un nouveau marché de





travaux pour clôturer sans délai l'enceinte de la Maison des Associations. L'entreprise SOCMA GRI est désignée pour la réalisation des travaux de clôture, pour un montant de 26 400 € HT.

Les travaux avancent désormais sans retard, et les travaux d'aménagement des abords des bâtiments commencent en mars 2014. La fin des travaux est programmée au plus tard mi-mai. A cette date, les travaux supplémentaires se montent à 39 164.61 € HT, la route intérieure n'ayant pas été prévue dans les travaux initiaux. Des travaux supplémentaires sont également prévus pour le raccordement à la fibre optique, pour

un montant de 3 075 € HT, le raccordement n'ayant pas été pris en compte dans l'étude initiale.

Bien que la réception des travaux soit prévue pour le 20 mai 2014, les locaux du bâtiment ne pourront être remis aux associations qu'une fois validé par la Commission de Sécurité, laquelle ne pouvant passer qu'après avoir reçu les Consuels des lots électricité et chauffage. Après 2 visites de sécurité en juillet 2014, le bâtiment obtient enfin un arrêté favorable de la part de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, permettant ainsi aux associations d'investir leurs locaux.

L'ouverture du bâtiment au public

Après quelques semaines d'utilisation seulement, plusieurs problèmes de fonctionnement commencent déjà à apparaître : le chauffage et la ventilation ne fonctionnent pas correctement, la fermeture automatique du portail électrique est trop contraignante, la commande de l'alarme n'est pas adaptée à l'utilisation du bâtiment par plusieurs sociétés, et la présence de bordures en face du local du Comité des fêtes empêche les véhicules de manœuvrer avec les remorques. Ces 2 derniers

points seront cependant vite corrigés, avec l'attribution de « codes individuels » aux associations, et l'agrandissement de la zone goudronnée devant le local du Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal décide alors de présenter les bâtiments au public lors du Forum des Associations prévu le samedi 27 juin 2015. Lors de cette matinée, les visites se sont enchaînées.

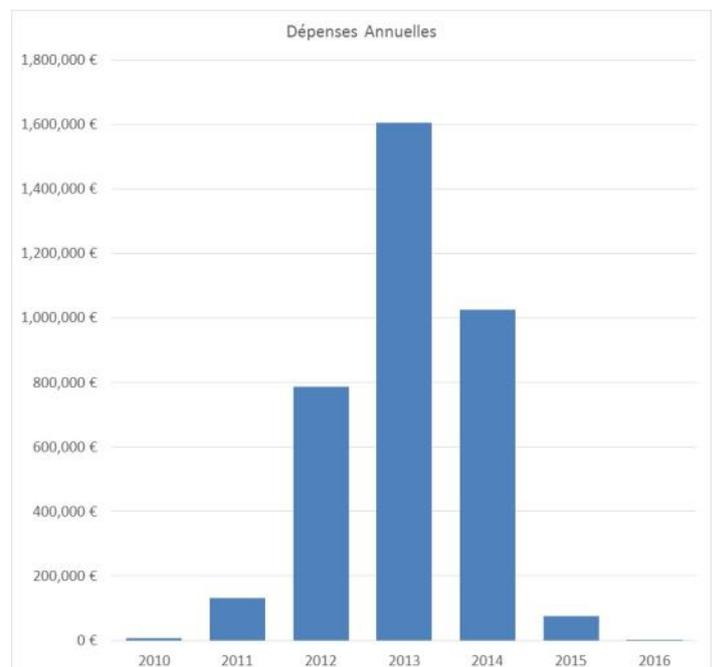
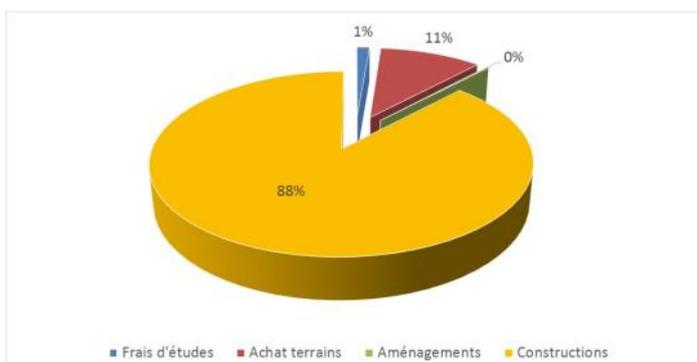
Le bilan

A ce jour, plusieurs travaux doivent être repris tels que le réglage du chauffage, la fermeture des brise-soleil et beaucoup plus important, l'arrivée d'eau par le sol et les murs dans le bâtiment arrière. Une visite a été organisée en juin 2016 avec le cabinet d'architecte afin de lister tous ces points défectueux et de faire intervenir les entreprises concernées pour discuter des possibles corrections pouvant être réalisées.

Le bilan financier final de la Maison des Associations est aujourd'hui de 3 649 224 € TTC.

Malgré ces quelques ombres au tableau, les associations sont enchantées de leurs nouveaux locaux !

	Dépenses	Recettes
Frais d'études	47 900.47 €	
Achat terrains	384 232.81 €	
Aménagements	6 805.15 €	
Constructions	3 210 285.54 €	
		150 000.00 €
Subventions		2 000 000.00 €
Emprunts		1 495 596.05 €
Fonds Propres		



LE BASKET LOISIRS GESSIEN



Nouvelle association sur la commune de Péron qui a pour objectif l'épanouissement de l'enfant à travers l'apprentissage ludique du basketball afin de permettre l'initiation et la découverte de ce sport.

Et c'est avec enthousiasme que tous les joueurs se sont retrouvés le dimanche 19 juin pour un tournoi amical pour clôturer la saison.

Pour 2016/2017

Le club propose 3 créneaux horaires :

- Le mercredi de 17h30 à 19h pour les 6/8 ans
- Le jeudi de 17h30 à 19h pour les 9/11 ans
- Le jeudi de 19h à 20h30 pour les + de 11 ans

Vu le succès de nos entrainements portes – ouvertes du mois de mai nous avons pu faire les inscriptions le jour du forum des associations et tous nos groupes sont complets !!

C'est donc près de 70 enfants qui vont fouler le parquet du gymnase de L'Annaz !



Pour tous contacts :

Anne Mac Nabb : amacnabb@bluewin.ch

Nathalie Meridji : bobetnath@wanadoo.fr

LA RENTRÉE DES CAVALIERS DE L'ANNAZ

Dans le cadre de la FETE NATIONALE DU CHEVAL ET DU PONEY, organisée par la Fédération Française d'Equitation le Dimanche 18 Septembre, LES CAVALIERS DE L'ANNAZ vous invitent à venir à leur rencontre au centre équestre EQUITANNAZ.

Tout un programme autour de la passion du cheval :

- Baptêmes à poney,
- Découverte du monde du cheval par divers ateliers (l'alimentation, le pansage, les robes...),
- Ateliers bricolages et concours de dessins,
- Tombola,
- Buvette et petite restauration...

L'occasion de partager un moment en famille et entre amis.

Novices ou déjà cavaliers, petits ou grands, nous vous accueillerons au centre équestre tout au long de la journée (de 10h30 à 17h).

D'ici là, toute l'équipe d'Equitannaz prépare la rentrée, avec quelques nouveautés, notamment la mise en place pour la première année de la section sportive équitation en partenariat avec le collège de Péron, la présence des poneys à l'école maternelle et primaire pour les TAP, et de nouvelles installations pour les cavaliers propriétaires de leur monture.

A très bientôt.

COLLECTE DE SANG

Amis Péronnais et des Alentours,

Pour notre dernière collecte de sang du 1er juin vous avez manifesté une admirable sensibilité par une présence massive.

Vous avez sauvé des vies. Votre générosité a été reconnue dans tout le département.

L'association de Bellegarde/Collonges/Péron est fière de vous et espère que pour la prochaine collecte qui se présente :

**le MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016 à la MDA ,
vous serez tous présents.**

Merci pour tout ce que vous faites,

le président Jacques Pichon et sa responsable de secteur, Louise Décombaz qui avec son équipe, vous reçoit toujours merveilleusement à partir de 16h30.

Pour ceux qui ne peuvent pas être parmi nous, à Collonges la prochaine collecte aura lieu :

**le MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016 à la salle
des pompiers sous le foyer rural**

Annie et Jean-Pierre Delpree vous accueilleront à 17h30 (travaux au foyer rural obligent)

Nos malades comptent sur nous.....Merci à Tous et Merci au "Petit Péronnais".

Jacques Pichon

FÊTE SES 20 ANS !!

Et nous souhaitons célébrer cet anniversaire avec vous en organisant une soirée spectacle avec l'humoriste **Jean-Michel Mattei**, un ancien habitant de Péron,

Le Dimanche 27 Novembre à 18h00



Réservation au 04.50.56.37.23

Et à venir...

Mercredi 14 Septembre reprise du **CINÉMA** au programme
18h00 L'Age de Glace 5 les lois de l'univers
20h30 Camping 3



Dimanche 23 Octobre **Concours de belote**

Salle Champ Fontaine début des jeux 15h00



Besoin de matériel ? N'hésitez pas à demander notre liste :
locmat.cdfp@gmail.com ou par téléphone au 06.51.81.86.52

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK  Comité des Fêtes de Péron

ASSOCIATION PAROISSIALE ST ANTOINE



MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016

SALLE CHAMP FONTAINE DE PÉRON

DE 16H À 20H



Artisanat varié et soigné, ventes de pâtisseries, confiseries, crêpes et vin chaud, ...



Et la présence exceptionnelle du Père Noël qui prendra les commandes des petits et des grands

Les personnes intéressées à participer à ce marché, merci de vous inscrire auprès de la présidente de l'Association Paroissiale de Péron :

Denise Hugon tél. 04 50 56 34 12 – 06 70 67 84 35 - email : denisehugon2@orange.fr



BELOTE GESSIENNE

Le championnat de belote aura bien lieu cette année encore et ce malgré la cascade de décès chez les beloteurs du Pays de Gex.

Le calendrier de la 16^e édition de la formule est établi et comporte pour l'instant 26 rendez-vous avec une majorité de dates dans le sud du Pays de Gex et plus particulièrement à Péron.

Le championnat débutera le 30 septembre à Thoiry pour se terminer le 25 mars à Péron lors d'un Master qui départagera les vingt meilleurs joueurs de la saison régulière.

Renseignements : belotegessienne.asso.st
mdesmaris01@gmail.com



L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE PARIS
organise à

PERON
Salle Champ-Fontaine

VENDREDI 21 OCTOBRE 2016
(ouverture des portes à 19h30)
Début des jeux à 20h30

16 €
le carton
(25 parties)

LOTO

A GAGNER

Relais et Châteaux
(Forfait pour 2 personnes)

Téléviseur LCD 32"
Magnifiques paniers garnis
Tablette tactile
Appareil Photo numérique
Electroménagers
Nombreux autres lots de valeur

**+ 1 PARTIE
SPÉCIALE PUPILLES
2 €**
le carton
(dont les bénéfices seront reversés
aux œuvres des Pupilles
des Sapeurs Pompiers)

<http://aaspain.wix.com/aaspain>

BUFFET/BUVETTE

CHAMPIONNAT DE BELOTE GESSIEN

SAISON 2016/2017

1. Vendredi 30/09 : Pétanque THOIRY
2. Samedi 01/10 : Comité VALLEIRY
3. Vendredi 07/10 : COS PERON
4. Vendredi 14/10 : Boules ST JEAN
5. Dimanche 16/10 : Pétanque PERON
6. Dimanche 23/10 : Comité PERON
7. Samedi 29/10 : Vétérans ECHENEVEX
8. Vendredi 04/11 : Aînés CROZET
9. Vendredi 11/11 : SDE PERON
10. Dimanche 13/11 : Aînés ST GENIS
11. Dimanche 20/11 : Belote gessienne PERON
12. Vendredi 25/11 : Loisirs et Amitiés PERON
13. Samedi 10/12 : Marathon PERON
14. Dimanche 18/12 : Pétanque Peron
15. Vendredi 06/01 : Pêche PERON
16. Vendredi 13/01 : Pétanque FARGES
17. Vendredi 20/01 : Ski Club CROZET
18. Dimanche 29/01 : Vétérans COLLONGES
19. Samedi 04/02 : Vétérans ECHENEVEX
20. Samedi 11/02 : Belote Gessienne PERON
21. Samedi 18/02 : Grands CHEVRY
22. Vendredi 03/03 : Chasse Challex
23. Vendredi 10/03 : SDE ECHENEVEX
24. Dimanche 12/03 : Chasse COLLONGES
25. Vendredi 17/03 : Chasse CROZET

Samedi 25/03 : Master PERON

La Nature au Zen'it

- Cosmétique Naturelle et Artisanale
- Fabrication de savons surgras
- Animation d'ateliers cosmétiques



Stéphanie Petit-Phar
06.11.76.50.84
naturozenit@gmail.com
<https://naturozenit.wordpress.com/>

**Programme des prochaines messes**Messe à 18h tous les samedis soirs à Thoiry sauf le 1^{er} samedi du mois messe à Farges à 18h

SEPT 2016	Dimanche 6	10h	THOIRY
	Dimanche 13	10h	COLLONGES
	Dimanche 20	10h	CHALLEX
	Dimanche 27	10h	FARGES
OCTOBRE 2016	Dimanche 2	10h	THOIRY
	Dimanche 9	10h	PERON
	Dimanche 16	10h	POUGNY
	Dimanche 23	10h	ST JEAN DE GONVILLE
	Dimanche 30	10h	CHALLEX
NOVEMBRE 2016	<i>Mardi 1er - Toussaint</i>	10h	FARGES
	Mercredi 2	10h	ST JEAN DE GONVILLE
	Dimanche 6	10h	THOIRY
	Dimanche 13	10h	FARGES
	Dimanche 20	10h	COLLONGES
	Dimanche 27	10h	PERON
DECEMBRE 2016	Dimanche 4	10h	THOIRY
	Jeudi 8	20h	ST JEAN DE GONVILLE
	Dimanche 11	10h	POUGNY
	Dimanche 18	10h	ST JEAN DE GONVILLE
	Samedi 24	19h	THOIRY
	Samedi 24	23h	COLLONGES
	Dimanche 25	10h	CHALLEX
JANVIER 2017	Dimanche 1	10h	THOIRY
	Dimanche 15	10h	PERON
	Dimanche 22	10h	FARGES
	Dimanche 29	10h	POUGNY

Père Pierre-Yves Monnoyeur : courriel : pierreyves.monnoyeur@gmail.com

Tél. 07.87.33.99.87 - 04.50.41.20.86

<http://www.thoiry-stjean.com>**INSCRIPTIONS COURS DE CATECHISME ANNEE 2016/2017**

Donner une instruction religieuse à votre enfant est un engagement pris au moment du baptême.

Si votre enfant n'est pas baptisé, il peut suivre les cours de catéchisme qui sont organisés au sein du groupement.

Une préparation au Baptême est organisé à partir de la classe de CE2.

Tous les enfants catéchisés doivent être inscrits ou réinscrits.

Les inscriptions auront lieu pour l'année 2016/2017 :

Pour Challex

Lundi 5 sept 2016 – de 17h30 à 19h
Presbytère de Challex

Pour Collonges/Pougny

Mardi 6 sept 2016 – de 16h30 à 18h
Salle de caté à côté de l'église de Collonges

Pour Péron/Farges

Jeudi 8 sept 2016 – de 16h30 à 18h
Maison des Associations de Péron



Les enfants désirant suivre l'éveil à la foi, n'ont pas besoin d'être inscrits, une information concernant les jours et heures des cours sera affichée dans toutes les églises début septembre.

Cotisation annuelle : 40 euros par enfant - par chèque à l'ordre du groupement paroissial de Thoiry - Challex. (**A payer lors de l'inscription**)

A apporter lors de la 1^{ère} inscription :

Photocopie du livret catholique
ou extrait de l'acte de baptême.

Début des cours de catéchisme semaine du 18 septembre 2016

Pour tout renseignement concernant la vie de votre paroisse, veuillez consulter le panneau à l'entrée de chaque église.

DES NOUVELLES DU CENTRE DE LOISIRS...

Printemps 2016 :

Suite des actions Familles et 9/13 ans :

Le vendredi 29 avril, une soirée "humour" sous forme d'un jeu télévisé s'est organisé réunissant pour la première fois les jeunes avec l'un de leur parent. **Cette soirée "humour" Parents VS Jeunes** réalisée dans une très bonne ambiance a vu les parents remporter cette première manche car ils ont plus que joué le jeu. La revanche, tant attendue par les enfants, est prévue autour des vacances de la Toussaint.

Le vendredi 20 mai, une soirée "boom", réunissant 45



"9/13 ans" s'est mise en place dans la salle Champ Fontaine. Les jeunes, les familles et les animateurs se sont réunis à plusieurs reprises pour préparer au mieux cette soirée. Les jeunes avaient choisis la thématique **"Soirée Chic détail Choc"**. Cette soirée a été rendue possible grâce à l'aide des parents avant et après la soirée.

Le mercredi 15 juin, pour la seconde année consécutive, un groupe des CM2 "TAP" s'est représenté en première partie du **festival tôt ou tard** à Péron au Gymnase. Les CM2, des parents bénévoles, les employés communaux, l'équipe du sou des écoles, et l'équipe d'animation se sont coordonnés afin de proposer une chouette soirée festive. Le succès est au rendez-vous avec la présence de plus 300 personnes, fréquentation qui a plus que triplée en 3 ans.

Ces actions familles et actions 9/13 ans sont proposées ponctuellement par l'équipe d'animation qui le fait sous forme volontaire permettant ainsi des prix accessibles et de favoriser l'esprit vivre ensemble, esprit qui nous tient à cœur. Les fonds récoltés permettent d'organiser de nouvelles actions et de financer une partie des activités événementielles de l'été en plus de partager des moments conviviaux.

Je remercie l'esprit bénévole des animateurs rendant possible ces nombreuses actions laissant de nombreux chouettes souvenirs aux jeunes.

Juillet 2016 :

La préparation fut rythmée du fait d'une fréquentation record. Après concertation, la capacité d'accueil a été poussée à son maximum à savoir 60 places et la structure a vite été remplie sur l'ensemble de l'été. Afin

de favoriser des inscriptions efficaces, une journée d'inscription avait été mise en place mi-juin où près de 200 personnes sont venus en famille pour s'inscrire pour l'été.

Juillet a été marquée par 2 thématiques, les jeux télévisés puis cowboy/indien favorisant de nombreuses activités pour toutes les tranches d'âge.

De plus juillet, aura permis à 54 enfants différents de vivre avec ses copains et l'équipe d'animation un moment de vie quotidienne à travers plusieurs activités événementielles :

*Une **nuit sous tente au centre pour 13 MS/GS**. Expérience qui s'est déroulée à merveille entre la vie quotidienne, le repas du soir, la veillée et la nuit sous tente sans aucun pleure et aucun réveil pendant la nuit et le petit déjeuner bien copieux.

***2 mini camps à Seyssel** multi-activité pour des groupes des 16 enfants, (les 8/12 ans en début de semaine puis les 6/7 ans en fin de semaine). Les 2 groupes ont partagé un chouette repas le mercredi midi. Les retours des enfants sont très positifs.

*Un mini **séjour randonnée avec 2 nuits au refuge** de la Loge au-dessus de Lélex pour 13 jeunes qui ont su profiter pleinement de l'esprit vivre ensemble et profiter sereinement d'un cadre naturel extraordinaire. Expérience remarquable!

Le centre rouvrira à partir du 22 août, avec un taux de remplissage maximal, cette période sera sous l'esprit enquête policière. Il y aura un stage de danse proposé et une veillée.

Cette période sera également l'occasion de réaliser les inscriptions de la prochaine rentrée scolaire (Taps, Mercredis et accueil périscolaire) et repartir ainsi sur une nouvelle année scolaire qui s'annonce encore riche au service des enfants.

Plus de photos sur les articles des actions du centre et plus d'informations sur le blog
www.peronloisirs.over-blog.com

Animateureusement,

L'équipe d'animation



Du côté du Sou des écoles



La **foire aux plantons** du 15 Mai s'est déroulée sous un temps clément (ce qui n'était pourtant pas gagné cette année !). Tout au long de la journée, les passionnés de fleurs et légumes se sont succédé dans la bonne humeur.

Un grand merci à Déborah pour toutes ces années « florales » passées au Sou des écoles, toujours disponible pour nous conseiller et nous faire partager son amour des fleurs. Belle continuation à elle et à sa famille

Notre soirée dansante du 28 Mai 2016 sur le thème « espagnol » nous a permis de déguster une délicieuse paëlla. Petits et grands ont pu ensuite investir la piste de danse sur des rythmes endiablés.



Pour la deuxième année consécutive, le Sou des écoles, en partenariat avec le Centre de Loisirs, a tenu la buvette et restauration du **festival Tôt ou t'Arts** qui a eu lieu le 15 Juin à Péron.



Félicitations aux CM2 qui ouvraient le bal avec un spectacle délirant mis en scène par Sabrina et Lorène, les animatrices du Centre de Loisirs, et Amandine et Nancy, 2 mamans bénévoles pendant le temps des TAP. Nous avons pu ensuite assister à des numéros de magie burlesque et d'acrobaties aériennes, bravo à l'ensemble des artistes !

Chaque année, cette manifestation prend un peu plus d'ampleur, vous avez été plus de 300 personnes à vous déplacer, merci à vous tous !



L'année scolaire s'est finie en beauté avec la **kermesse**. Les enfants et leurs enseignants nous ont offert un magnifique spectacle, ainsi que de superbes décorations ! Après un repas canadien tout en gourmandise, les enfants ont pu profiter des diverses activités mises à leur disposition.

Nous remercions vivement tous les parents bénévoles, Equit'Annaz, le club d'escalade et les enseignants pour leur disponibilité et leur bonne humeur.



Le Sou des écoles vous souhaite de bonnes vacances d'été. Rendez-vous en septembre !

**1^{ère} bourse enfantine du Sou des écoles
Samedi 24 Septembre 2016,
Salle Champ-Fontaine de Péron**



Société Musicale de PERON-SAINT JEAN DE GONVILLE

La Bonne Humeur

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

Retour sur le festival des Musiques du Pays de Gex organisé par la Lyre de Saint Genis Pouilly, les 18 et 19 juin. Le samedi soir, on retrouvait une partie de notre orchestre junior qui, avec leurs collègues d'autres sociétés, accompagnaient les Tralala Lovers. Rien de tel qu'une valse, une scottisch, une polka ... pour chauffer la salle, le public enchanté répondant du tac au tac. Le dimanche matin, après un concert de quartier à Bobby Lapointe, et un apéritif thé à la menthe, la BH rejoignait la Lyre Challaisienne sur la scène Jean Monnet. Ensemble, elles interprétaient le programme travaillé en commun devant une salle comble.

Suivaient la vogue de Saint Jean et la cérémonie du 14 juillet à Saint Jean, et c'est à Pregny-Chambézy (CH) que se terminait la saison de la Bonne Humeur, avec les traditionnels cérémonie et défilé au flambeau sous un temps clément. Reprise des répétitions le 2 septembre pour préparer la Saint Maurice de Thoiry ; le travail du nouveau programme choisi par la commission musicale pourra alors commencer.

L'école de musique fait sa rentrée, avec son cortège de réunions préparatoires. Il est encore temps de choisir votre activité musicale (initiation, solfège, instrument, atelier instrumental) en contactant :

Emmanuelle LAURE (tél : 04 50 56 07 87)
ou **Christian CAMP** (tél : 04 50 41 25 42)

emmanuelle.laure01@gmail.com
christian.camp@orange.fr

pour connaître le détail des cours proposés, dispensés par un corps enseignant professionnel. Ci-dessous les tarifs 2016-2017.

Initiation Pré-Solfège (6-7 ans)	60.00 Euro/ an	
Formation musicale dès 7 ans, minimum né avant 2010 et adultes		
<i>Engagement de 5 ans de cours de FM avant d'arrêter afin d'avoir un niveau suffisant</i>		
Habitant de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarifs 2016-2017:	321.00 €/ an	396.00 €/ an
3 règlements de	107.00 €	132.00 €

Atelier instrumental pour les élèves de 1 ^{ère} année de formation musicale		
Par groupe de 3 mini ou 4 élèves de janvier à juin 2017 pour les Flûtes, Clarinettes, Saxophones, Trompettes, Trombone, Cor, Hautbois et Batterie.		
Habitant de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarifs 2016-2017	100.00 €	125.00 €
2 règlements de	50.00 €	62.50 €
Location de l'instrument (si nécessaire)	60.00 €	

Tarifs dégressifs dès 2 élèves par famille soit 5% : La réduction vous sera reversée par chèque vers le mois d'avril 2017

Instrument seul		
Habitant de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarif 2016-2017 :	465.00 €/ an	582.00 €/ an
3 règlements de	155.00 €	194.00 €
Instrument +Formation musicale (dès la 2 ^{ème} année de formation musicale)		
Habitant de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarif 2016-2017 :	675.00 €/ an	840.00 €/ an
3 règlements de	225.00 €	280.00 €

Piano		
Dans la mesure des places disponibles ⁸⁰		
<i>Instrument seul, si vous faite la FM il faut rajouter le coût de la FM seule.</i>		
Habitant de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarif 2016-2017 :	717.00 €/ an	894.00 €/ an
3 règlements de	239.00 €	298.00 €

Maxime COLLET

JUDO CLUB PERON

DOJO PERON
SAISON 2016-2017

DOJO GESSIEN PERON

DOJO GESSIEN PERON

Un club dynamique et innovant pour la compétition et le loisir...
Ouvert à toutes et à tous à partir de 5 ans

HORAIRES

Mardi

17h00 à 18h00 Débutants / Poussins
18h00 à 19h00 Benjamins / Minimes

Mercredi

13h00 à 13h45 Éveil judo
13h45 à 14h30 Débutants
14h30 à 15h30 Poussins
15h30 à 16h30 Benjamins / Minimes
16h30 à 18h00 Cours compétition

Vendredi

19h15 à 20h00 Katas
20h00 à 21h00 Cadets / Juniors / Seniors

TARIFS ADHÉSION

210€ pour 1 enfant
340€ pour 2 enfants
390€ pour 3 enfants



Nouveaux horaires !

Éveil judo : 2011-2012
Débutants : 2009-2010
Poussins : 2007-2008
Benjamins : 2005-2006
Minimes : 2003-2004
Cadets : 2000-2002

(* Pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés)

CARDIO-JUDO ADULTE

DOJO PERON
SAISON 2016-2017

NOUVEAU

Le Judo-Club de Péron vous propose des cours collectifs de CARDIO-JUDO

Un sport dédié à la santé et au bien-être, permettant de développer son endurance
et ses capacités cardio-vasculaires

*Renforcements musculaires, gainages et étirements, et aux self-défenses, permettant d'améliorer
sa condition physique !*

Cours adaptés à tous niveaux, suivi par notre professeur, à l'aide de matériels adaptés...

HORAIRES

Mardi

19h15 à 20h15

Jedi

19h15 à 20h15



Forfait annuel :

340€ + 37€ la licence

ou

Achat carte de fidélité renouvelable :

60€/carte (10 séances)
+ l'adhésion à la licence
(Valable un an)

NUMEROS D'URGENCE

SAMU, Médecins de garde	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237

SANTE SUR LA COMMUNE

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Massothérapeute : J. SIMOND	06 23 36 45 46
Homéopathe : Dr. DEMENTHON	04 50 56 38 10

MEDECINS A PROXIMITE

Dr. MOGENET, ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
Dr FLEURY, COLLONGES	04 50 48 60 22
CABINET DE MEDECINS, COLLONGES	04 50 56 71 00

PHARMACIE A PROXIMITE

THOIRY, Place de la Mairie	04 50 41 20 31
THOIRY, Val Thoiry	04 50 20 87 57
COLLONGES, Grand Rue	04 50 59 60 17

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Tougin Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11

INFIRMIERES

Cabinet, COLLONGES	04 50 56 71 64
--------------------	----------------

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Mercredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

SERVICES SOCIAUX

Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
Point d'accès au Droit, GEX	04 50 41 35 86
CAF de l'AIN	0 810 25 01 10
Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY	3949

RELAIS POSTE INTERMARCHÉ

04 50 59 15 70

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

ENFANCE ET SCOLAIRE

Ecole primaire	04 50 56 37 52
Collège	04 50 59 58 00
Centre de Loisirs	04 50 48 31 52
Halte-Garderie La Roulinotte	06 88 90 10 55

BIBLIOTHEQUE

Le mardi	04 50 56 41 39	de 16h30 à 18h00
Le vendredi		de 15h00 à 19h30

RESTAURANT SUR LA COMMUNE

Auberge Communale de la Fruitière	04 85 03 90 23
L'Hippocampe	04 57 28 40 16
L'Alambic	04 50 48 85 77
Pizza à emporter	04 50 59 40 71

POLICE MUNICIPALE

04 50 59 33 12

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Gestion des poubelles	00 800 75 27 84 20
ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86

DECHETERIE PERON

04 50 59 14 64

Mars à octobre	
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Le samedi	8h30 à 18h00
Le dimanche	9h00 à 12h00
Novembre à Février	Fermeture à 17h00
Fermée les jours fériés	

Calendrier des fêtes

SEPTEMBRE 2016

Vendredi 2	BIBLIOTHEQUE + COS	LOTO	CF
Dimanche 4	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	GRALET
Samedi 10	AMICALE DE GRENY	REPAS DANSANT	GRENY
Mercredi 14	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Mercredi 14	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 24	PERON PETANQUE	JOURNEE DE CLOTURE DE SAISON	STADE DE FOOT
Samedi 24	SOU DES ECOLES	BOURSE ENFANTINE	CF

OCTOBRE 2016

Samedi 1	VERGER TIOCAN	FETE DE LA POMME	VERGER TIOCAN
Vendredi 7	C.O.S.	BELOTE	CF
Mercredi 12	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Dimanche 16	PETANQUE	BELOTE	CF
Mardi 18	SOU DES ECOLES	FETE D'AUTOMNE	CF
Vendredi 21	A.A.S.P.P.	LOTO	CF
Dimanche 23	COMITE DES FETES	BELOTE	CF

NOVEMBRE 2016

Mercredi 9	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Vendredi 11	SOU DES ECOLES	BELOTE	CF
Samedi 12	JEUNESSE	BAL	CF
Vendredi 18	FOOT	LOTO	CF
dimanche 20	BELOTE GESSIENNE	CONCOURS DE BELOTE	CF
Vendredi 25	LOISIRS DES AÎNES	BELOTE	CF
Dimanche 27	COMITE DES FETES	SPECTACLE	CF

DECEMBRE 2016

Mercredi 7	PAROISSE	MARCHE DE NOEL	CF
Vendredi 9	C.O.S.	ARBRE DE NOEL	CF
Samedi 10	BELOTE GESSIENNE	MARATHON	CF
Mercredi 14	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Dimanche 18	PETANQUE	CONCOURS DE BELOTE	CF
mercredi 21	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

MÉDIBUS

Lundi	3 octobre	10h30-12h30	Place Perdttemps (DIVONNE)
Lundi	3 octobre	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Jeudi	3 novembre	10h30-12h30	Parking de la Salle Boby Lapointe (St GENIS)
Jeudi	3 novembre	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi	2 décembre	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 81 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Novembre 2016.

La Rédaction

CHASSE ET NATURE « SI ST HUBERT M'ETAIT CONTÉ »

Nous arrivons doucement à la fin de l'été, synonyme d'ouverture de la chasse. Comme vous l'avez sans doute remarqué, des miradors sont installés dans la nature, ceci afin de permettre lors de chasses collectives grands gibiers des tirs fichants, améliorant par ce biais la sécurité. Des panneaux signalétiques « chasse en cours » informent également de l'organisation de chasses collectives. Les chasseurs portent des équipements orange fluorescents afin de mieux être vus. Promeneurs, champignonnistes, vététistes et autres pratiquants de la nature n'hésitez pas à porter également des effets fluorescents afin, vous aussi, d'être vus dans les champs et en forêt. J'espère que ces quelques conseils porteront leurs fruits !

La commune de Péron est fortement impactée par un habitat de nuisibles (renards, blaireaux, fouines et autres). En dehors des périodes de chasse et selon situation, le chasseur ne peut pas intervenir. La législation est bien précise à ce sujet, il est donc inutile de s'adresser au président de la société, par contre, vous pouvez demander une intervention du lieutenant de l'ouvetier local dont les références peuvent vous être données par la mairie.

Comme parut dans le Petit Péronnais n°79 de juin 2016, je rappelle que la création de l'étang au lieu dit « Les Eaux Noires » a été entièrement financé par la société de chasse de Péron stipulé dans le bail qui lie commune et société de chasse.

Nous sommes le gestionnaire de cet étang, en particulier pour la réglementation de la pêche qui est affichée sur le panneau d'informations près de la vanne. Il est regrettable que ce coin charmant puisse être sources de conflits alors que j'ose imaginer qu'une matinée de pêche est source de détente et partage nature.

J'ai constaté, que quelques personnes ne respectaient pas le règlement affiché, je demande à chaque pratiquant de veiller à l'application de ces règles, sachant que le bon sens l'emportera.

Je tiens à préciser également que Monsieur Le Maire a pris un arrêté municipal permanent, réglementant l'accès et les abords de l'étang.

Il est affiché sur le site afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Quant au projet d'aménagement des abords de l'étang je n'ai pas de nouvelles informations, je pense que cela ne devrait pas trop tarder.

Autre projet, celui-ci départemental, l'Eco pont de Péron.

Je laisserai s'il le souhaite, à Monsieur Le Maire de Péron la présentation plus en détails. Pour ma part, je vous livre quelques informations suite à une réunion à laquelle j'ai assisté à Bourg en Bresse.

Cet ouvrage, destiné à limiter les collisions animales sur la deux fois deux voies devrait être mis en chantier en avril 2017 avec un achèvement des travaux en janvier 2018.

Dans le cadre de ce projet, une convention tripartite Département 01 - Fédération 01 - Société de chasse St Hubert du Gralet sera élaborée en vue de la gestion et le suivi du passage à faune.

En conclusion et comme vous pouvez le constater, la société de chasse St Hubert du Gralet apporte sans retenue son engagement et son soutien dans la gestion de la faune sauvage, du milieu aquatique et la sécurité.

Bernard FERROLLET – St Hubert du Gralet



